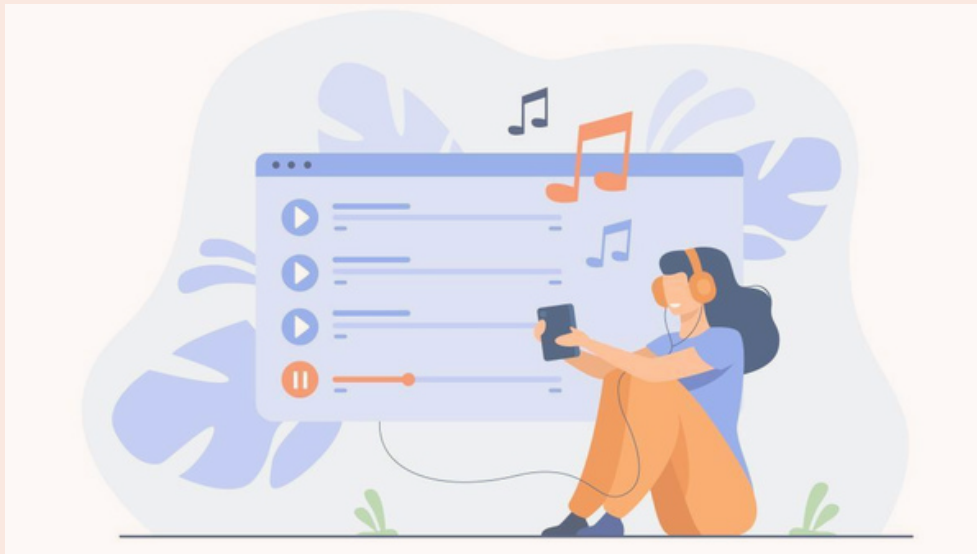


8<sup>e</sup> Journée d'économie de la culture

# LE *STREAMING* MUSICAL : SYSTÈMES DE RECOMMANDATION ET MODÈLES DE RÉMUNÉRATION



**VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2024**

**Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord**

20 avenue George Sand 93210 La Plaine Saint-Denis (M° Front Populaire)

**Auditorium**

## PROGRAMME

**9h** – Accueil des participants / Ouverture.

Philippe Bouquillion (LabEx ICCA, Université Sorbonne Nouvelle)

Amandine Schreiber (ministère de la Culture / DEPS)

**Matinée : Systèmes de recommandation des plateformes, découverte, réglementation**

Présidence : Romain Hennequin (Deezer)

**9h30** – *Impact des systèmes de recommandation des plateformes gérés par algorithmes sur la production et la consommation musicales*

Raquel Campos Valverde (University of Leeds)

David Hesmondhalgh (University of Leeds)

**10h20** – *Pause-café.*

**10h50** – *Plateformes et lutte de pouvoir : comment Spotify utilise les playlists pour défier les majors*

Luis Aguiar (University of Zurich)

**11h40** – *Recommandations et découvrabilité des titres francophones : une expérimentation sur la plateforme Spotify*

Samuel Coavoux (ENSAE)

Marianne Lumeau (Université de Rennes)

**12h30** – *Déjeuner libre.*

## PROGRAMME

### **Après-midi : Modèles de rémunération des ayants droit**

Présidence : Théophile Megali (CNM / Direction des études et de la prospective)

**14h00** – *Une évaluation des effets comparés de la mise en place d'un système de paiements « User-centric » et « Artist-centric »*

Patrik Wikström (Queensland University of Technology)

**14h50** – *L'influence des modèles de rémunération sur la prise de décision des consommateurs*

Michel Clement (University of Hamburg)

**15h40** – *Pause-café.*

**16h10** – *Table ronde : « Les modèles de rémunération des ayants droit des plateformes de streaming musical »*

*Depuis quelques années, le modèle historique de rémunération des ayants droits sur les plateformes de streaming musical est remis en cause. Des modèles alternatifs ont été proposés comme le modèle user-centric ou le modèle artist-centric, et des travaux académiques ont étudié les conséquences de leur mise en place ainsi que la perception qu'en ont les usagers des plateformes. L'objectif de cette table ronde est de faire réagir des représentants des plateformes, des labels et des artistes à ces résultats et de discuter des mérites respectifs des divers modèles et de leur avenir.*

Animation : François Moreau (LabEx ICCA, Université Sorbonne Paris Nord)

Intervenants :

- Suzanne Combo (Gilde des artistes de la musique - GAM)
- Guilhem Cottet (UPFI)
- Daniel Findikian (Qobuz)
- Thibault Roucou (Deezer)

**17h30** – Clôture / Remerciements

Le Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture (DEPS), le LabEx ICCA et le Centre national de la musique (CNM) s'associent pour organiser la 8e Journée d'économie de la culture du DEPS.

Ouverte aux professionnels comme au grand public, cette conférence réunira des chercheurs, des experts et des professionnels pour présenter sans technicité excessive et mettre en débat les résultats de recherches récentes en économie sur les plateformes de *streaming* musical (écoute musicale en flux).

La matinée sera consacrée aux systèmes de recommandation des plateformes gérés par algorithmes et les effets qu'ils produisent sur la production, la diversité et la consommation musicales. De quelle manière ces systèmes influent-ils positivement ou négativement sur certains groupes d'artistes et de consommateurs? De quelle manière influent-ils sur la découverte des œuvres musicales, leur « découvrabilité »\* et la diversité musicale offerte, mise en avant et consommée ? Une réglementation des systèmes de recommandation des plateformes de *streaming* musical est-elle souhaitable en matière de transparence et de surveillance ? Est-elle possible ?

L'après-midi sera consacré aux modèles de rémunération des ayants droit des plateformes de *streaming* musical. Dans un contexte de recherche de rentabilité, d'interrogations sur la répartition des recettes des plateformes aux ayants droit (artistes et labels), de surabondance de contenus et de lutte contre les *streams* frauduleux, le modèle traditionnel de rémunération au prorata (*market-centric payment system*) coexiste dorénavant avec des modèles centrés sur les pratiques des utilisateurs (*user-centric*) ou sur les artistes établis (*artist-centric*). Quelles sont, parmi d'autres modèles de rémunération envisageables, les différences entre ces trois modèles ? Quels avantages ? Quels inconvénients ? Quels sont les effets produits par les trois principaux modèles sur la rémunération des ayants droit ? Comment les différents acteurs économiques, de l'amont à l'aval de la filière de la musique enregistrée, réagissent-ils aux caractéristiques de chacun des modèles ? Quelle perception les usagers des plateformes ont-ils des trois modèles ?

\*Capacité d'une œuvre musicale de se laisser découvrir aisément par le consommateur qui la recherche et de se faire proposer au consommateur qui n'en connaissait pas l'existence.